

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

**FRANÇOISE Gérard**

par NAILLET Philippe

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

**CLAIN Claudette**

par PESTEL René Louis

Pour toute la durée de la séance

**VOLIA-GARNIER Laetitia**

par KICHENIN Virgile

À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)

**EUPHRASIE Didier**

par ASSABY Maximilien

Pour toute la durée de la séance

**MARCHAU Jean-Pierre**

par BARDINOT Sonia

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

**BAREIGTS Éricka**

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

**SILOTIA William**

par CHOPINET Gérard

**HOARAU Serge**

par HUBERT Richenel

**VITRY Faouzia**

par TÉCHER Régis

À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)

**HO-SHING Cynthia**

par LAGOURGUE Michel

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194033-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-016
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
	MAILLOT Gérald	sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-033
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-035
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-038
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-043
(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	

CCAS Centre communal d'Action sociale  
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention  
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance  
(2) partie au Rapport n° 19/4-004  
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194033-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

JEAN-PIERRE Philippe	arrivé	à 17 h 25	au Rapport n° 19/4-002	
CLAIN Claudette	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à PESTEL René Louis</i>
BAREIGTS Éricka	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à ADAME Brigitte</i>
FOURNEL Dominique	arrivé	à 17 h 58	au Rapport n° 19/4-013	
EUPHRASIE Didier	parti	à 18 h 23	au Rapport n° 19/4-022	<i>procuration à ASSABY Maximilien</i>
HO-SHING Cynthia	partie	à 18 h 30	au Rapport n° 19/4-025	<i>procuration à LAGOURGUE Michel</i>
MAILLOT Gérald	parti	à 19 h 30	au Rapport n° 19/4-044	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194033-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

**OBJET      Acquisition de terrain non bâti**

Abrogation et remplacement partiels de la Délibération n° 17/7-029 du 25 novembre 2017  
IZ 106 / divers ayants droit / chemin Dufourg-les-Hauts - Bretagne

---

Par actes notariés des 16 mai 2011 et 20 avril 2016, Monsieur SAMY Rémy Saint Ange a vendu une partie de son terrain cadastré IZ 212 à :

- Monsieur HONG WAYE Didier et Madame TIREL Mickaëlle,
- Monsieur HOAREAU Alain et Madame DUCHEMANN Marie Fabienne,

dont les droits indivis de la parcelle IZ 106 sont rattachés.

Lors de son rendez-vous avec le notaire, Monsieur SAMY Rémy a pu apporter la preuve qu'il n'a pas vendu ses droits indivis et qu'il reste seul propriétaire à concurrence d'un dixième (1/10) de la parcelle IZ 106 partie. Je vous propose donc :

1° d'abroger partiellement et de remplacer la délibération n°17/7-029 datée du 25/11/2017 relative à l'acquisition de la parcelle IZ 106 appartenant aux divers ayants droits

2° d'approuver l'acquisition des droits indivis du terrain IZ 106 à concurrence de 1/10ème à Monsieur SAMY Rémy seul propriétaire ;

3° en cas d'accord, de m'autoriser :

- à signer l'acte d'acquisition,
- à procéder au versement des honoraires aux notaires chargés de la rédaction des actes.

**OBJET**      **Acquisition de terrain non bâti**  
Abrogation et remplacement partiels de la Délibération n° 17/7-029 du 25 novembre 2017  
IZ 106 / divers ayants droit / chemin Dufourg-les-Hauts - Bretagne

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/4-033 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur DELORME Éric - 15ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Abroge et remplace partiellement la Délibération n° 17/7-029 du 25 novembre 2017 relative à l'acquisition de la parcelle IZ 106 appartenant aux divers ayants droit.

**ARTICLE 2**

Approuve l'acquisition des droits indivis du terrain IZ 106 à concurrence 1/10 à Monsieur SAMY Rémy, seul propriétaire des droits indivis.

**ARTICLE 3**

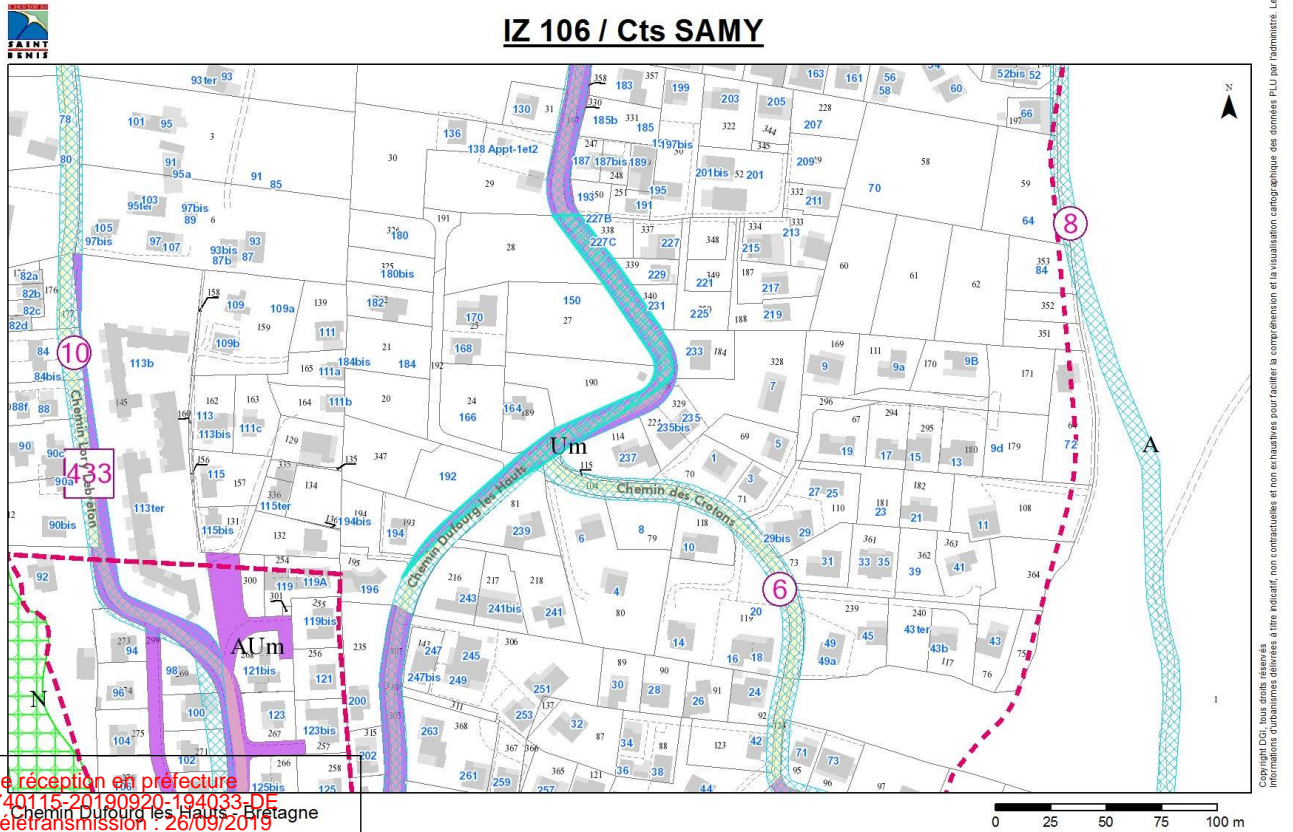
Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

# ANNEXE

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
Parcelle <b>IZ 106 p</b>  -  Zone Um au PLU	1687 m <sup>2</sup>  Selon les données issues de la matrice cadastrale	63, chemin Dufourg les Hauts  -  BRETAGNE  -  97490 Sainte- Clotilde	<b>Divers ayants droits</b>  - <b>M. Rémy Saint Ange SAMY</b>	<b>257 000.00 €</b>  Conforme à l'avis financier n°2014- 411V1764 daté du 02/02/2015  Soit 152.34/m <sup>2</sup> environ à titre indicatif	Cette délibération complète et précise celle du 25/11/2017 n°17/7-029).  En effet, cette délibération faisait apparaître que Monsieur Rémy Saint-Ange SAMY avait vendu ses droits indivis à : - M. HONG WAYE Didier et Mme TIREL Mickaëlle - M. HOAREAU Alain et Mme DUCHEMANN Marie Fabienne.  Cependant, M. SAMY a apporté les preuves qu'il n'avait pas vendu ses droits indivis et qu'il en conservait donc la pleine propriété à hauteur de 1/10 <sup>ème</sup> indivis.  Il convient donc de délibérer de nouveau sur cette acquisition immobilière afin de rétablir les droits de chacun d'entre eux.

### IZ 106 / Cts SAMY



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194033-DE  
chemin Dufourg les Hauts Bretagne  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA REUNION  
Division du Domaine  
7 Avenue André Malraux  
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7307

**AVIS DU DOMAINE**  
**RECTIFICATIF**  
**SUR LE PRIX**

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 2014-411V1764  
Affaire suivie par : Vincent VARIN  
Téléphone : 02 62 94 05 88  
Télécopie : 02 62 94 05 83  
Courriel : [drfip974.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:drfip974.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr)

- 1 Service consultant : COMMUNE DE ST DENIS
- 2 Date de la consultation : 03/12/2014
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Avis valeur vénale parcelle cadastrée IZ 106  
d'une superficie de 1652 m2
- 4 Propriétaire présumé : M. François Adrien SAMY
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de ST DENIS : Chemin Dufourg Les Hauts, parcelle de 1652 m2 constituant une partie du  
chemin précité par 626 m2 de bande de roulement et 1026 m2 constituant des sur-largeurs.
- 5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du  
sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :  
Moins-value : largeur du terrain d'environ 5m  
Au PLU : Zone Um  
Au PPR : Néant
- 7 Situation locative : Sans objet
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : Emprise constitutive du domaine public de fait  
constituant la bande de roulement, soit 626 m2 : euro  
symbolique  
  
Emprise privative constituant les sur-largeurs, soit  
1026 m2 : 257 000 €  
  
Avec marge de négociation de + 10%
- 12 Observations particulières :  
Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait  
nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme,  
notamment celles de constructibilité, ou les conditions de projet étaient appelées à changer.  
Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au  
saturnisme.  
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de  
rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,  
s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

Je soussigné, **974 219740115-20190920-194033-DE**, pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, l'expression de ma  
considération distinguée.  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

A Saint-Denis, le 02/02/2015

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques  
Le responsable de la division du Domaine

  
Denis RAMSAMY  
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194033-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019